

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Décembre 2001

à 18 heures15

**PRESENTS** : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. - COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. – PLOUX G. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P. – MONNIER M. - MEUNIER J. – ANGER M. – SALAUN JC. - JOUANIGOT A. - KERHERVE J. - RICHARD G.

**ABSENTS** Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.

Mme GUENNIC MT qui donne pouvoir à M. LE VEZOUET JP

Ms LE BAIL M. – LE MARREC Y.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance (voir note de présentation)

En questions diverses : - J. JERHERVE voudrait avoir des informations sur les problèmes existant actuellement à l'école du Croissant.

- A JOUANIGOT souhaite que soit fait le point sur la négociation des 35 heures et fera une remarque sur le talus situé derrière l'école.

- L. FREMONT proposera un choix de logos.

### **1° POINT – REVISION DES TARIFS**

#### **1 – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

B. HENRY présente un tableau retraçant tous les tarifs qu'il propose d'augmenter d'environ 5 %.

Les arrondis se sont faits à l'€ inférieur pour les Pabuais et l'€ supérieur pour les extérieurs.

Comme références, il a pris la Salle des Forges à BOURBRIAC et celle de PLOUAGAT.

Le conseil donne son accord pour les tarifs proposés. (cf. document distribué)

De plus, il est décidé de demander une caution à toutes les associations, même si elles disposent de la salle gratuitement. Une caution annuelle devra être déposée.

A JOUANIGOT demande que soit indiqué clairement aux associations ce qui doit être fait dans le cas d'utilisation de la salle.

Le maire propose que soit établie une charte.

JP LE VEZOUET suggère que soit mis à disposition des utilisateurs, les produits et le matériel nécessaires au nettoyage.

Il est proposé d'en inclure la liste dans la charte, afin que rien ne disparaisse.

## **2 – CANTINE ET GARDERIE**

Présentation de M. LE FOLL

Il faut savoir que l'augmentation des tarifs de cantine pour les enfants, est limité à 2%.

A noter également que le prix de revient d'un repas est de 38 francs.

### CANTINE

Tarifs actuels	élèves	15,00 F soit 2,29 €
	enseignants	21,50 F soit 3,28 €
Propositions + 2%	élèves	<b>2,34 €</b>
	enseignants	<b>3,35 €</b>

### GARDERIE

Tarifs actuels	une heure pour un enfant	6,00 F soit 0,91 €
	une heure pour 3 enfants de la même famille	14,20 F soit 2,16 €
	une heure pour 4 enfants de la même famille	15,00 F soit 2,29 €
Propositions	une heure pour un enfant	<b>0,93 €</b>
	une heure pour 3 enfants de la même famille	<b>2,20 €</b>
	une heure pour 4 enfants de la même famille	<b>2,34 €</b>

La facturation de fait à la ½ heure.

## 3 – BIBLIOTHEQUE

Tarifs actuels	abonnement annuel famille	60,00 F soit 9,15 €
	abonnement annuel vidéo	30,00 F soit 4,57 €
Propositions	abonnement annuel famille	<b>10 €</b>
	abonnement annuel vidéo	<b>5 €</b>

L'abonnement est gratuit pour les jeunes de moins de 12 ans.

Le conseil donne son accord pour l'application de ces nouveaux tarifs tels qu'ils sont proposés, à compter du 1 janvier 2002.

## **2° POINT – CONSTAT DE CONVERSION EN EUROS DES DIFFERENTS TARIFS EN COURS**

Il s'agit de convertir en euros les tarifs en cours sans les augmenter.

### 1-CONCESSIONS CIMETIERE

Durée	15 ans	150,00 F soit <b>22,87 €</b>
	30 ans	300,00 F soit <b>45,73 €</b>
	50 ans	500,00 F soit <b>76,22 €</b>

### 2-DROITS DE PLACE

Actuellement 150,00 Francs pour un stationnement essentiellement sur la place du bourg (déballage...) soit **22,87 €**

### 3-LOCATIONS TERRAINS COMMUNAUX

Actuellement : 100 Francs l'hectare soit **15,24 €**

### **3° POINT – CONSTAT DE CONVERSION EN EUROS – MARCHES ECOLE DU BOURG**

A la demande de la DDE, les marchés ci-après, concernant l'école du bourg, doivent être convertis en euros.

- \* Marché de maîtrise d'œuvre
- \* Marché de contrôle technique
- \* Marché de CSPPS

Ces marchés ont été établis en francs et comme le paiement du solde n'interviendra qu'en 2002, il y a lieu de les convertir en euros.

Accord du conseil

### **4° POINT – RENEGOCIATION D'UN PRET CAISSE D'EPARGNE**

Il s'agit d'un prêt de 600 000 francs contracté en 1983 sur 20 ans au taux de 12,75%, renégocié en 1993 pour une durée de 15 ans, au taux de 9,60 % pour un montant de 490 000 francs.

M. LE FOLL explique qu'au moment de la négociation de l'emprunt qui a été contracté pour le financement de l'école du bourg, on s'est aperçu que certains anciens prêts avaient des taux relativement élevés, entre autres celui de 490 000 francs contracté auprès de la Caisse d'Epargne en 1993 et dont l'échéance finale n'arrive qu'en 2008.

La Caisse d'Epargne nous consent une renégociation à 5,33 % (taux fixe) sur la période restante.

Montant à rembourser	47 320,66 €
Durée	78 mois – 13 échéances semestrielles
Taux d'intérêt	5,33 %
Echéance	4 354,75 €

L'économie représente environ 28 000 francs.

Accord du conseil pour la renégociation.

### **5° POINT - ECLAIRAGE PUBLIC ROND-POINT rue JL MARTIN – MISSION SDE**

L'étude porte sur la modification de l'éclairage du rond-point de la rue JL Martin.

Il est proposé d'éclairer le rond-point toute la nuit.

Y. GEORGES explique que c'est une demande des riverains et pense quant à lui, que c'est utile.

Le coût est de 9 436 francs TTC subventionné à 35 % par le SDE.

Accord du conseil.

### **6° POINT – PAYS D'ACCUEIL – Guide « balade au fil des Côtes d'Armor »**

L. FREMONT explique que le Conseil Général et le Pays d'Accueil préparent une collection de guides patrimoniaux intitulés : Balade au fil des Côtes d'Armor

Une boucle intéressante a été remarquée sur PABU, le circuit des lavoirs.

Le Pays d'Accueil éditera des fiches et le Conseil Général fournira le fourreau destiné à recevoir ces fiches.

Chaque fourreau contiendra 20 fiches, à vendre 15 francs et la recette reviendra à la commune.

150 fourreaux seront mis à disposition.

Le financement est prévu ainsi :

- Conseil Général	4 920 F	750,05 €
- Pays d'Accueil	1 000 F	152,45 €
- Commune	3 930 F	599,12 €

Accord du conseil pour la participation de la commune.

### **7° POINT – ABRI-BUS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Y. GEORGES explique que suite à la demande de certains parents, il a été prévu l'installation de deux abri bus, un au bourg et l'autre à côté de l'école du Croissant.

Le devis se chiffre à 2 446 € TTC pour les deux abris et le Conseil général peut subventionner à hauteur de 30 % du coût.

Il s'agit d'abri bus en bois traité, identiques à ceux qui se trouvent à « Kermilon » à POMMERIT LE VICOMTE.

2 propositions d'implantation :

- 1 au bourg, à proximité du mur du cimetière
- 1 au Croissant, côté rue J. Le Monnier.

Accord du conseil

### **8° POINT – LOTISSEMENT DE LA FONTAINE – DENOMINATION DE RUE**

H. COLLOBERT propose 3 noms pour la rue du lotissement de la Fontaine :

- 1 – rue Emile Le Scanf – GLENMOR – natif de GLOMEL
- 2 – rue Xavier GRALL – Ecrivain, poète passionné par la Bretagne – natif du Finistère
- 3 – rue Anjela DUVAL – poétesse bretonne qui a vécu à TREGROM

Par 14 voix, le conseil décide de nommer la rue du lotissement de la Fontaine, rue Anjela DUVAL (poétesse bretonne + dates)

### **9° POINT – NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « Défense »**

Par courrier du 20 novembre, Monsieur le Préfet demande à chaque conseil municipal de nommer en son sein, un conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce dernier sera l'interlocuteur local de la Préfecture et des Armées pour les questions intéressant la défense nationale.

Le maire propose de nommer H. COLLOBERT

Accord du Conseil.

### **10° POINT – IMPAYES DE CANTINE – MONTANT IRRECOUVRABLE**

La Trésorerie de GUINGAMP nous informe qu'elle ne peut recouvrer trois titres de recettes correspondant à des impayés de cantine.

Vu le montant global, 531 francs, elle propose de les classer en non valeur.

Accord du conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 Mise en place des 35 heures**

H. COLLOBERT explique qu'elles ne seront peut-être pas effectives à la date prévue.

Deux textes différents nous sont parvenus de la Préfecture, le premier fixant le nombre d'heures travaillées à 1 600 heures/année – plafond-plancher et le deuxième nous donnant la possibilité de travailler moins de 1 600 heures.

Le Centre de Gestion proposait alors 1 554 heures.

Sur le secteur de GUINGAMP on trouve un quota d'heures divers : 1540, 1547 ...

Plusieurs réunions ont déjà été organisées avec le personnel.

On était parti sur une base annuelle de 1 554 heures.

Après des rencontres avec les services techniques, la proposition s'est faite sur 1 547 heures/année.

En ce qui concerne le personnel des écoles, il y a deux possibilités :

- soit il garde son horaire actuel et voit augmenter son salaire
- soit il diminue son horaire actuel et conserve son salaire à l'identique.

L'application des 35 heures dans les écoles permettrait de dégager environ un  $\frac{3}{4}$  temps + les heures de ménage supplémentaires à effectuer à l'école du bourg.

En ce qui concerne les Services techniques, on irait vers une formule mixte :

- Horaire d'hiver sur 5 mois
- Horaire d'été sur 7 mois

Le maire indique que les discussions se passent sereinement.

On partira sans doute sur 1 547 heures/année.

### **2 - Cantine – école du Croissant**

Il existe un problème relationnel entre le personnel de la cuisine, les parents d'élèves et les enseignants, d'où une situation de tension.

A l'origine, les enseignants avaient demandé deux services à la cantine ce que ne souhaitaient pas les cantinières. Mmes JONET et MEUNIER qui ont assisté à plusieurs repas, ont jugé que les deux services ne se justifiaient pas mais ont proposé de raccourcir la durée du repas (de 1 H à  $\frac{3}{4}$  H) en proposant diverses solutions.

### **3 - Talus derrière l'école du bourg**

A JOUANIGOT demande s'il y avait obligation à enlever le bout de talus situé derrière l'école, en direction du bassin d'orage.

Y. GEORGES répond que c'était nécessaire pour une circulation des deux côtés.

On prévoira un reboisement.

### **4 -LOGO**

L. FREMONT a fait appel à un graphiste qui a réalisé une étude sur des thèmes précis : potiers, moulins, 2 rivières.

9 propositions ont été soumises au bureau municipal, 3 ont été retenues.

Sur les 9 propositions, la commission communication en a retenu 2.

Décision : Logo de forme carrée, couleurs à revoir.

**H. COLLOBERT** invite les membres du conseil au goûter offert par la municipalité aux personnes de + de 65 ans (on en a recensé 570). Il aura lieu le samedi 22 décembre à partir de 15 Heurs.

**G. RICHARD** donne quelques informations sur le District.

**M. ANGER** informe le conseil que Madame Monique DERRIEN a obtenu le 4° prix départemental au titre du fleurissement

**S. JONET** explique que la commission jeunesse du District a visité le château des Salles à GUINGAMP. Recherche de locaux pour la crèche Pinocchio.

**Le Maire** informe que des squatters, qui revendiquent leur « squattérisation », se sont installés à la ferme du Rucaër, propriété de L'ADAPEI. Ils sont environ 15 et ce n'est pas possible de les expulser pour le moment.

Un problème va se poser très rapidement, à savoir la pose des bracelets aux personnes qui décèdent à l'hôpital et qui quittent la commune pour leur domicile ou une chambre funéraire.

Jusqu'à présent le commissariat de GUINGAMP assurait cette vacation mais a décidé d'arrêter.

Les communes de PABU et LEHON toutes deux confrontées à ce problème sur le département, sollicitent une rencontre avec le préfet pour essayer d'obtenir un dédommagement.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 4 février 2002 à 18 h 15.

La cérémonie des vœux est fixée le 11 Janvier à 19 heures.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures30